

Le Département de l'Éducation de l'État de New York s'est vu accorder, suite à sa demande, la possibilité de passer outre certaines obligations, donnant ainsi plus de flexibilité au Département de l'Éducation de la Ville de New York (DOE) pour dispenser les programmes requis par la Loi Aucun enfant laissé pour compte (No Child Left Behind). Cela se traduit entre autre par l'arrêt des programmes de services éducatifs supplémentaires (tutorat SES) que le DOE était autrefois tenu de proposer. À la place, le DOE transférera des fonds aux établissements scolaires que l'État juge être ceux qui sont prioritaires à cibler (Priority and Focus Schools), afin que ces derniers puissent organiser d'autres types de cours et activités qui rallongent le temps scolaire (Expanded Learning Time - ELT). Dans ce cadre, il se peut qu'on propose du tutorat, mais pas obligatoirement. De plus, les établissements identifiés comme prioritaires à cibler (Priority and Focus Schools) ne sont pas tous obligés de participer à l'initiative. Pour vous renseigner spécifiquement sur l'établissement scolaire de votre enfant, contactez son directeur ou le secrétariat de celui-ci.